

# ATTESTATION

concernant le

## Rayonnage type « FLIPLUS »

*NORISKO CONSTRUCTION atteste que la société*

*MAN ORGA*  
89 rue Bernard Palissy  
F-59100 ROUBAIX

a réalisé les calculs statiques du rayonnage « FLIPLUS » selon Eurocode 3 et a réalisé les essais selon FEM 10.2.02. – édition avril 2001.

Nous avons vérifié la conformité des dispositifs d'essais par rapport à ceux prévus par FEM 10.2.02. et nous avons contrôlé les résultats obtenus ainsi que les calculs statiques concernant le rayonnage « FLIPLUS ».

La fabrication du rayonnage « FLIPLUS », conformément au référentiel précité (calculs statiques : Eurocode 3 ; essais : FEM 10.2.02.) et aux spécifications du produit consignées aux annexes PVRF 01-15, est probable.

Les conclusions des investigations de NORISKO CONSTRUCTION sont détaillées dans notre avis du 20 janvier 2003 référencé 4033/YDE/LRA – 03-045 (affaire n° 30 280.3).

La présente attestation reste valable pour autant :

- que le référentiel précité reste inchangé ;
- qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation de NORISKO CONSTRUCTION référencée dans notre avis du 20 janvier 2003 : 4033/YDE/LRA – 03-045 (affaire n° 30 280.3).

Bagneux, le 20 janvier 2003

**LE RESPONSABLE DEVELOPPEMENT,**

**J. DELPEU**

